

COMMUNIQUÉ DE PRESSE / COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Appel de l'AMF à la solidarité en faveur des communes sinistrées des Corbières

Depuis le mardi 5 août, un incendie d'une intensité exceptionnelle ravage le massif des Corbières, parcourant à ce jour plus de 17 000 hectares, impactant gravement quinze communes audoises et provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'Association des Maires de l'Aude (AMA) exprime, avec le soutien de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF), toute sa solidarité envers les habitants, familles, agriculteurs, professionnels du tourisme et entrepreneurs touchés de plein fouet par cette tragédie.

Nous avons une pensée émue pour la victime décédée, pour sa famille et pour les personnes blessées, notamment un sapeur-pompier engagé dans les opérations de lutte contre le feu.

Nous rendons également un hommage appuyé aux forces de sécurité, aux sapeurs-pompiers, aux services de secours, aux bénévoles et aux élus locaux, qui, avec courage et dévouement, sont mobilisés jour et nuit pour protéger les vies, les biens et le territoire.

L'AMA, en coordination avec l'AMF, se tient pleinement aux côtés des maires et des équipes municipales concernées. Elle met à disposition son appui technique, juridique et administratif, et se mobilise pour faciliter la remise en état des équipements publics endommagés et la reconstruction des services essentiels de proximité.

Un fonds de solidarité dédié aux communes sinistrées a été activé pour recueillir les dons des collectivités territoriales, des entreprises et des citoyens. Les sommes collectées seront centralisées par l'Association des Maires de l'Aude, en accord avec la préfecture, et redistribuées équitablement selon les besoins exprimés par les communes touchées.

Les dons peuvent être versés aux coordonnées bancaires suivantes :

Compte: « Solidarité communes - incendie août 2025 » - Titulaire : Association des Maires de l'Aude - Crédit Agricole - IBAN : FR76 1350 6100 0042 5260 8600 030 - BIC : AGRIFRPP835 - SIRET : 494 657 588 00013 - APE : 9499Z

Nous invitons l'ensemble des collectivités, opérateurs économiques et citoyens à se joindre à cette mobilisation collective pour aider les communes à faire face à l'urgence, à reconstruire et à se relever.

En cette période encore marquée par l'incertitude - l'incendie n'étant pas totalement maîtrisé - nous appelons également au strict respect des consignes de sécurité émises par la préfecture de l'Aude, et à éviter tout déplacement non nécessaire dans les zones concernées.

Éric Ménassi
Maire de Trèbes
Président de l'Association
des Maires de l'Aude (AMA)

David Lisnard
Maire de Cannes
Président de l'Association
des Maires de France (AMF)

Marie-Hélène
Tél : 01 44 18 13 59

marie-helene.gallin@amf.asso.fr

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20250915-DL2025-0181-DE
Date de télétransmission : 17/09/2025
Date de réception préfecture : 17/09/2025